



## Compte rendu de la Commission Régionale Forêt Bois Auvergne-Rhône-Alpes

11 septembre 2019

La Commission régionale Forêt Bois Auvergne-Rhône-Alpes (CRFB) s'est tenue le 11 septembre 2019 en préfecture de région à Lyon sous la coprésidence de Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes, représentant le préfet de région, et de Philippe MEUNIER, vice-président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes délégué à la sécurité, aux partenariats internationaux, à la chasse et à la pêche, aux aéroports et zones aéroportuaires, à la forêt et au bois, représentant le président du Conseil régional.

Le quorum de la CRFB est atteint, par 26 représentants sur 50.

Michel SINOIR excuse le Préfet de région qui avait prévu de présider cette commission mais qui a été retenu. Il rappelle les principaux points à l'ordre du jour de la présente commission qui sont la validation du programme régional de la forêt et du bois (PRFB), la présentation du contrat régional de filière bois, de la directive régionale d'aménagement (DRA) et du schéma régional d'aménagement (SRA).

Philippe MEUNIER est très satisfait de participer à cette commission. Il se félicite du travail réalisé pour élaborer le PRFB et indique qu'il faut maintenant le mettre en œuvre. Il précise que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a d'ores et déjà voté son plan en faveur de la filière bois et qu'il fonctionne bien. La Région considère cette filière comme très importante pour l'aménagement du territoire et la création de richesses.

### **1. Approbation du procès verbal de la CRFB du 23 novembre 2018**

Le procès-verbal de la CRFB du 23 novembre 2018 n'appelle aucune remarque. Il est validé.

2.

### 3. Validation du PRFB Auvergne-Rhône-Alpes

Michel SINOIR rappelle que ce document a une portée régionale et qu'il engage tous les membres de la CRFB.

Hélène HUE [DRAAF] présente les dernières étapes qui ont amené à la version finale du PRFB. Les dernières annexes ont été intégrées au document et en particulier les études relatives à la prise en compte des vertébrés, de la flore et des habitats dans la gestion forestière. Le travail de priorisation des actions demandé par la CRFB a été réalisé par le comité de suivi en définissant des actions à levier fort sur les enjeux identifiés et des actions à levier complémentaire. Toutes les actions sont à mettre en œuvre. Une fiche action supplémentaire sur les politiques forestières territoriales demandé par la CRFB a été introduite. L'avis des Parcs nationaux et des Parcs naturels régionaux a été sollicité et pris en compte. Les parcs ont d'une façon générale reconnu la qualité du document et ont soulevé la question de la conciliation entre les objectifs d'augmentation de la récolte et de renforcement de la biodiversité. Le programme a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale qui a rencontré les principaux acteurs concernés en région et qui a fait un certain nombre de préconisations relatives à la gouvernance du programme, à son évaluation environnementale et à son opérationnalité en lien les aspects budgétaires et ses indicateurs de réalisation. Un travail complémentaire a été réalisé pour prendre en compte ces observations et un mémoire en réponse a été rédigé et adressé à l'autorité environnementale.

La consultation du public a eu lieu du 03 juin au 02 juillet 2019 simultanément à celle des Directive régionale d'aménagement (DRA) et Schéma régional d'aménagement (SRA). La rubrique dédiée du site internet de la DRAAF a fait l'objet de 191 consultations et la DRAAF a reçu 4 contributions écrites portant sur la définition des massifs, les préconisations en termes de sylviculture, les aménités de la gestion forestière (eau, carbone, biodiversité...).

Nadia LISZEWSKI [Conseil régional] rend compte de la présentation du PRFB en commission agricole de la Région le 21 juin 2019. Elle fait état de la discussion intéressante que cette présentation a suscité. Le CESER a également été sollicité mais celui-ci n'a pas souhaité formuler d'avis pour cause de manque de disponibilité. Nadia Liszewski indique qu'une déclaration commune de l'ensemble des membres de la CRFB présentant le programme, ses enjeux et ses priorités de façon synthétique a été rédigé à l'initiative de la DRAAF, qu'elle a été partagée avec l'ensemble des pilotes des fiches actions et que la Région y souscrit entièrement.

Hélène HUE présente les enjeux et les priorités régionales telles qu'ils ont été affichés dans la déclaration commune. Elle présente la carte des objectifs de mobilisation supplémentaire de bois et rappelle que ces objectifs sont très variables en fonction des massifs PRFB.

Hélène Hue donne enfin les prochaines étapes et le calendrier pour une approbation du PRFB par arrêté du ministre en charge de la forêt. Elle précise que le programme sera présenté lors de réunions territoriales et qu'une réunion du comité de suivi sera organisée d'ici la fin de l'année afin de mettre en place les modalités et les outils de suivi de l'avancée des différentes actions. Un bilan annuel du programme sera présenté en CRFB.

Michel SINOIR conclut en rappelant que nous sommes aux termes d'un long processus qui a permis l'élaboration d'un PRFB satisfaisant et partagé. Le temps qu'il fallait a été pris pour la concertation, la consultation des instances, la consultation du public et la rédaction d'un document de synthèse facilement utilisable et exportable par tous. Michel Sinoir précise que tout ce qui a été présenté aujourd'hui correspond exactement à ce qui avait été prévu et annoncé lors de la précédente commission et ouvre le débat avec la salle.

Anne-Marie BAREAU [CRPF] se félicite du travail réalisé depuis plus de 2 ans qui a abouti à un programme ambitieux. Elle s'étonne aujourd'hui de la baisse envisagée de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB). Cette diminution aura pour effet de diminuer les moyens des organismes de développement forestier, de diminuer le lien entre les acteurs, de diminuer les moyens alloués à la lutte contre le changement climatique et au renforcement de la biodiversité. Cette diminution des moyens n'est pas en accord avec les objectifs ambitieux du PRFB. Elle s'étonne d'autant plus de cette possible baisse interviendrait alors que les crises sanitaires actuelles (sécheresses, scolytes...) nous montrent l'urgence d'agir pour lutter et s'adapter aux changements climatiques. Elle s'étonne enfin que cette baisse puisse être décidée alors qu'elle n'est demandée par personne et que la volonté du gouvernement de diminuer les seuils surfaciques des documents de gestion durable occasionnera par la même une augmentation du travail du CRPF et de ses besoins. Anne-Marie Barreau demande au Préfet d'œuvrer auprès du gouvernement pour que cette baisse de la TATFNB n'intervienne pas.

Anne Marie Barreau indique enfin que le CRPF partage la déclaration commune à l'ensemble des membres de la CRFB sur le PRFB, avec un léger regret que les aspects économiques de la forêt et de la filière ne soient pas mis plus en avant.

Michel SINOIR prend acte de cette position. Il rappelle que la décision n'est pas formellement prise et que le débat parlementaire n'a pas encore eu lieu. Il indique que le Ministre et le gouvernement ont été interpellés sur ce sujet et que le Préfet mentionnera l'intervention du CRPF lors de la transmission du PRFB.

Albert RAYMOND [FRANSYLVA AURA ] souligne la qualité du travail réalisé pour l'élaboration du PRFB par les services de l'État et les différents contributeurs. Il remercie la Région pour son soutien à la filière bois. Albert Raymond partage les inquiétudes du CRPF car la forêt est très perturbée par les changements climatiques et les scolytes. Les objectifs du PRFB sont ambitieux mais il est nécessaire d'accompagner les propriétaires forestiers pour gérer leurs forêts, améliorer et régénérer les peuplements. Le monde forestier a besoin d'être conseillé sur la question des dégâts de gibier.

Henri BATTIE [COFORET] souligne également la qualité du travail qui a été réalisé. Il souhaite néanmoins interpellier la commission sur la question des changements climatiques qui ne fait pas partie des 4 priorités mises en avant dans la déclaration commune sur le PRFB. L'impact des changements climatiques sur la forêt s'est pourtant intensifié ces dernières années et ce sera un enjeu majeur sur la durée du programme. Pour s'adapter à ces changements climatiques, il ne faudra pas se contenter de faire comme avant, ni tenter de reproduire la forêt d'avant le FFN. Pour s'adapter, il faudra des évolutions réglementaires, planter d'autres essences, faire des expérimentations. Henri BATTIE attire l'attention de la CRFB et des pouvoirs publics sur ce sujet.

Michel SINOIR répond que si la question de l'adaptation aux changements climatiques n'est pas une des 4 priorités de la déclaration commune, elle est explicitement mentionnée comme un enjeu dans cette déclaration. C'est bien parce que cet enjeu est particulièrement préoccupant qu'il est identifié en tête de cette déclaration. Il y aura besoin d'expérimentation et de conseil via des groupes de travail. Il convient que des évolutions réglementaires pourraient probablement être nécessaires.

Christophe CHAUVIN [FNE] exprime sa satisfaction concernant la concertation qui a eu lieu pour l'élaboration du PRFB. Il note que les observations faites ont été prises en compte et que le PRFB constitue un document de travail consistant pour les années à venir. Christophe Chauvin souhaite néanmoins faire 2 remarques. D'une part, il regrette l'absence du mot biodiversité dans la déclaration commune et propose une modification de la rédaction. D'autre part, il considère que le PRFB laisse une part trop importante au système coupe rase / plantation et considère qu'une diversification de la sylviculture est nécessaire. Christophe Chauvin note que si la fiche action « adapter la sylviculture

aux enjeux » a bien été modifiée, elle reste ambiguë et continue à établir un parallèle déséquilibré entre la futaie régulière et la futaie irrégulière. Il souhaite que l'irrégularisation des peuplements soit recherchée, y compris sur les petites superficies.

Michel SINOIR répond que le mot biodiversité est bien présent dans la déclaration commune. Sur la question des choix de sylviculture, il rappelle que le PRFB est un document perfectible et que sur la durée de sa mise en œuvre, il y aura le temps de tester des hypothèses. Dans un contexte de grande incertitude, il faut une part d'expérimentation.

Hubert CONSTANCIAS [FRANE] reconnaît que le PRFB introduit des avancées intéressantes par rapport aux politiques antérieures. Il considère pourtant qu'il comporte des contradictions importantes. En particulier, Hubert Constancias affirme que l'objectif premier du PRFB de mobiliser plus de bois est contradictoire avec le rôle de puits de carbone de la forêt, en particulier lorsque l'exploitation forestière cible les petits bois. Il s'inquiète également sur la dégradation des sols due à une augmentation de l'exploitation forestière et à sa mécanisation croissante. Il fait remarquer que si 30 % du territoire de la France est boisé, certains pays le sont à plus de 70 % et qu'il y a une marge de progression. Par ailleurs, Hubert Constancias déclare que le développement du bois énergie va à l'encontre des objectifs de lutte contre le réchauffement climatique.

Michel SINOIR répond que le PRFB met la priorité sur la mobilisation du bois d'œuvre et que la construction bois permet de stocker durablement du carbone. Le matériau bois est à ce titre plus vertueux que d'autres. Michel SINOIR rappelle notre devoir collectif de faire de la pédagogie et de corriger les idées reçues.

Philippe MEUNIER souscrit entièrement aux propos de Michel Sinoir et considère que le document est parfaitement équilibré. Il rappelle que la forêt est en progression constante et que la Région souhaite l'augmentation de la mobilisation du bois qui soutient le développement économique de ses territoires.

Philippe Meunier précise qu'un comité régional de surveillance sur les scolytes a été mis en place et qu'il a adressé un courrier à tous les conseils départementaux de la région pour permettre une mobilisation rapide en cas de dégradation de la situation sanitaire. La Région travaille à la mise en place de dispositifs adaptés permettant de gérer au mieux cette crise aux côtés des Départements et de l'Etat.

Albert RAYMOND fait également savoir que la filière régionale subit les conséquences des attaques des scolytes dans les régions voisines qui occasionnent une mise sur le marché massive de bois à bas prix et déstabilisent la filière régionale.

Pour Lionel PIET [COFORET], un plan ambitieux a été écrit ensemble, et il va maintenant falloir agir pour le mettre en œuvre. Pour cela il va falloir des moyens. Aujourd'hui les conséquences du changement climatique sur la forêt sont bien plus prégnantes que lorsque le PRFB a commencé à être rédigé. Selon lui il va falloir repenser complètement la sylviculture pour remplacer les épicéas installés à moins de 800 m d'altitude. Il faudra pour cela faire évoluer les cadres réglementaires comme les densités minimales autorisées. La forêt dans 20 ou 30 ans sera selon Lionel Piet forcément différente. Elle sera en particulier moins dense du point de vue de la production puisqu'il faudra prendre en compte de façon beaucoup plus importante les questions environnementales.

Lionel Piet s'inquiète de la gestion des forêts de moins de 4 hectares avec la mise en place du document de gestion unique. Enfin il regrette l'extrême complexité des aides européennes et d'État. Il exprime le besoin d'une simplification de l'accès à ces aides et de la mise en place de barèmes pour amener le maximum de propriétaires à la gestion. Il rappelle que sans gestion forestière il n'y a pas de mobilisation et souhaite que l'on se donne des objectifs de résultats. Enfin, Lionel Piet considère qu'il faut investir sur la première transformation du bois pour l'aider à s'adapter à une ressource forestière différente.

Hélène HUE précise que la mobilisation supplémentaire de 1,4 million de m<sup>3</sup> par an à l'horizon 2029 prévue par le PRFB est envisagée dans le cadre strict de la gestion durable des forêts. Elle rappelle que selon les indicateurs du PRFB, l'atteinte de cet objectif ne compromettrait pas la croissance du stock de bois en forêt qui est actuellement de 521 million de m<sup>3</sup> et serait, malgré l'accroissement de la récolte, de 590 million de m<sup>3</sup> en 2029. Elle expose enfin le choix de la CRFB de n'afficher aucun objectif de mobilisation supplémentaire des menus bois afin de préserver la fertilité des sols.

Michel SINOIR conclut et retient les remerciements et les félicitations pour le travail réalisé. Il indique qu'il fera remonter au Ministre par le Préfet de région les 3 points principaux exprimés par la CRFB au cours de cet échange : les inquiétudes relatives à la possibilité d'une baisse de la TATFNB, la nécessité d'une simplification des régimes d'aide et la question centrale des changements climatiques, de leurs impacts sur la forêt et de la nécessaire adaptation. Michel Sinoir rappelle que la déclaration commune des membres de la CRFB sur le PRFB est l'expression de cette commission et qu'elle a vocation à être utilisée par tous ses membres dans leur communication.

**A l'issue d'un vote, le projet de programme régional forêt bois d'Auvergne-Rhône-Alpes est adopté à l'unanimité des membres de la CRFB (26 voix pour, 0 contre, 0 abstention).**

#### **4. Présentation du contrat de filière Forêt Bois**

Jean Gilbert [FIBOIS AURA] rappelle la démarche qui a été suivie pour l'élaboration du contrat de filière. Une première étape a consisté à élaborer un scénario de développement stratégique sur la base d'une étude documentaire et d'un groupe de travail collaboratif. Les besoins du territoire ont été identifiés et des propositions d'action ont été recueillies à travers notamment des ateliers territoriaux. Enfin le contrat de filière s'est concrétisé dans la rédaction du contrat lui-même, de fiches actions et d'une plaquette communicante.

Jean Gilbert souligne la présence à cette CRFB de Marc Vincent, directeur du pôle de compétitivité XYLOFUTUR dont le périmètre a été récemment élargi à la région Auvergne-Rhône-Alpes et qui a ouvert une antenne régionale dans l'Ain. Xylofutur a contribué au contrat de filière régional et notamment à la fiche action sur l'innovation qu'il conduira aux côtés de FIBOIS AURA.

Jean Gilbert remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce contrat de filière.

Marinette FEUILLADE [FIBOIS AURA] revient sur la concertation et la mobilisation qui a permis l'élaboration du contrat de filière. Ce sont près de 200 professionnels qui ont participé à cette concertation dans le cadre de 8 ateliers territoriaux, de groupes de travail régionaux et d'une

consultation en ligne. 194 idées d'action ont émergé pour être synthétisées au final dans 7 fiches action structurantes pour la filière : 4 concernent le développement des marchés :

- renforcer la prescription bois : construction bois et énergie,
  - favoriser l'innovation et les projets collaboratifs,
  - assurer la cohérence des messages de communication et la pédagogie de la récolte forestière et des atouts des produits bois,
  - valoriser l'argument carbone pour la filière et développer les FDES (Fiche de déclaration environnementale et sanitaire),
- et 3 autres portent sur l'accompagnement des entreprises :
- renforcer l'attractivité des métiers et assurer la montée en compétence de la main d'œuvre,
  - assurer la modernisation des entreprises et leur pérennité,
  - soutenir les entreprises de travaux forestiers.

Michel SINOIR rappelle le soutien de la Région et de l'État au contrat de filière. Il souhaite qu'un point annuel sur l'avancée des actions soit réalisé en CRFB.

### **5. Présentation de la directive régionale d'aménagement (DRA) et du schéma régional d'aménagement (SRA) pour avis de la CRFB**

Fabrice COQ [ONF] présente l'actualisation des DRA et SRA sur Auvergne-Rhône-Alpes. Cette actualisation a quatre objectifs : compléter les documents existants sur la partie de la plaine d'Auvergne, fusionner et mettre en cohérence les DRA/SRA à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, intégrer les connaissances et les évolutions récentes, notamment dans le cadre du changement climatique et enfin renforcer leur caractère prescriptif.

La concertation pour la mise à jour des DRA/SRA a suivi un chemin parallèle à celle du PRFB : échanges avec la DRAAF, partage avec la CRFB, avis des Parcs nationaux et Parcs naturels régionaux, évaluation environnementale faite par le CEREMA, avis de l'autorité environnementale, consultation du public. Cette concertation a conduit à des modifications dans la rédaction des documents de façon à prendre en compte les avis reçus.

3 axes constituent l'ossature des DRA / SRA :

- définition des diamètres et des âges d'exploitabilité par unité stationnelle,
- définition des conditions d'utilisation des différentes essences en fonction des stations,
- liste des essences nouvelles pouvant être introduites.

Le premier axe est globalement inchangé par rapport aux DRA/SRA actuels alors que les deux derniers ont été actualisés pour prendre en compte notamment les évolutions liées au changement climatique.

Fabrice COQ propose une modification des DRA/SRA par rapport à la version actuelle qui consisterait à remplacer le tableau des essences nouvelles pouvant être introduites par une référence aux essences listées dans l'arrêté préfectoral sur les matériaux forestiers de reproduction. Cette

modification permettrait une actualisation plus fluide de la liste des essences et une cohérence avec les politiques publiques.

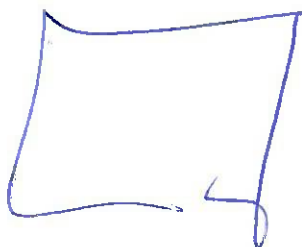
Hervé BATTIE considère que le travail réalisé par l'ONF répond tout à fait à son intervention précédente sur la nécessité de s'adapter aux changements climatiques. Il pense que cette approche pourrait s'appliquer à la forêt privée.

Michel SINOIR considère que le rapprochement public-privé tombe sous le sens dans ce contexte de changements climatiques qui s'imposent de la même façon à tous.

**En conclusion, Michel SINOIR** se satisfait du travail réalisé mais considère, à l'instar du Vice-Président Meunier, que tout reste à faire et qu'il nous faut tous travailler pour prouver l'intérêt du PRFB et du contrat de filière. Il considère que ce sont des documents de référence dont les membres de la CRFB sont les co-auteurs et que chacun doit être associé à leur communication. Michel Sinoir relève l'urgence d'accorder une place prioritaire aux évolutions climatiques dans nos réflexions.

**Philippe MEUNIER** est également satisfait et se souvient de réunions difficiles en début de processus avant d'en arriver à ce consensus. Il considère qu'il est bon d'avoir pu débattre en défendant les différents points de vue mais que l'important est de pouvoir en revenir à l'intérêt général. Philippe Meunier remercie tous les participants et signale que les moyens sont engagés et que la Région est à l'écoute des acteurs de la filière.

Pour le Préfet et par délégation,  
le directeur régional de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt



Michel SINOIR

Pour le Président du Conseil régional,  
le vice-président délégué à la sécurité, aux  
partenariats internationaux, à la chasse et à la  
pêche, aux aéroports et zones aéroportuaires, à  
la forêt et au bois



Philippe MEUNIER

Pièces jointes :

- Liste des présents
- Diaporama projeté en séance